Du 11 mai au 3 juillet 2027

BIENNALE

d'art contemporain de Cachan

Contact :

Service des Affaires culturelles de la Ville de Cachan

01 49 69 17 91 / 93 / 90

biennale@ville-cachan.fr

VILLE DE CACHAN

SOMMAIRE

- **Présentation du thème - page 3**
- **Règlement - pages 4 et 5**
- **Récapitulatif des informations à retenir - page 6**

L’Art à l’écoute de la Terre

– Faire face au défi écologique

L’éco-art s’affirme comme l’un des mouvements créatifs les plus marquants de notre époque. À la croisée de l’esthétique, de l’engagement et de l’urgence climatique, il invite à repenser nos modes de consommation, notre relation au vivant et à notre environnement.

Notre époque est à un tournant majeur : nous basculons d'une culture de l'immédiateté à l'ère de la sobriété et de l'économie circulaire. Les mutations culturelles et écologiques actuelles pointent toutes en faveur d’une transition vers le ralentissement : la *slow culture*. Le développement du *Slow Art* peut être considéré comme étant une réponse directe à l'immédiateté et à la surconsommation d'images numériques.

Cette Biennale 2027 propose aux artistes de conceptualiser et de réaliser leurs œuvres par le biais de la réutilisation des biens, des matières et des matériaux. Si l'utilisation d'objets du quotidien dans l'art ne date pas d'hier, comme les *ready-mades* de Marcel Duchamp, suivis par Yves Klein et les *Nouveaux réalistes*, ou encore par le *Junk Art* de Robert Rauschenberg des années 1950, elle a aujourd'hui changé de sens. Il ne s'agit plus seulement de provoquer ou de désacraliser l'art, comme à l’époque de *l’Arte Povera*, mouvement artistique apparu en Italie dans les années 1960, mais de donner une seconde vie aux déchets industriels et aux biens de consommation obsolètes.

Ce phénomène s'exprime à travers notamment *L'upcycling*, l'art de la récupération, faisant naître des *Ready-made* 2.0. Les artistes transforment en effet désormais des plastiques océaniques, les composants électroniques ou les vêtements usagés en œuvres monumentales pour dénoncer la surproduction.
Face à l'urgence climatique, l'art adopte actuellement une démarche éco-responsable qui s'oppose à la frénésie de la nouveauté. De nombreux créateurs privilégient en effet des matériaux biodégradables, locaux, ou issus du réemploi direct, réduisant ainsi l'empreinte carbone de leur production. Les musées et galeries repensent également leurs pratiques. On recycle désormais les éléments muséographiques : cimaises, socles et vitrines sont réemployés d'une exposition à l'autre pour éviter tout gaspillage.
De plus, le retour à des techniques artisanales comme le tissage, la céramique ou la gravure, remet la notion de temps long au cœur du processus de création. C’est aussi une invitation à passer du temps devant une œuvre — regarder moins, mais regarder mieux — à l'opposé du défilement infini de nos écrans.

➢ RÈGLEMENT

Article 1 :

La Biennale d'art contemporain 2027, organisée par la Ville de Cachan du **mardi 11 mai au samedi 3 juillet 2027,** a pour but de présenter des œuvres d'artistes s'exprimant autour du titre suivant :

L'Art à l'écoute de la Terre

– Faire face au défi écologique

Article 2 :

L'artiste candidate en ligne via le lien suivant : https://ville-cachan.fr/biennale-d-art-contemporain-de-cachan/

Article 3 :

La date limite de dépôt du dossier de candidature est fixée au **dimanche 28 février 2027 minuit**. Tout dossier parvenant après cette date sera refusé.

Article 4 :

Les documents composant le dossier sont à adresser à biennale@ville-cachan.fr

- Un CV artistique à jour
- 1 photo numérisée par œuvre présentée (de 1 à 3 œuvres maximum) en format JPEG avec mention du crédit ©
- Un texte de 1400 signes rédigé à la 3ème personne du singulier, présentant et expliquant l'œuvre proposée pour la Biennale, ainsi que l'intention et la démarche artistiques.
- Une photo/portrait de l'artiste format jpeg/300 dpi 40x40 (format carré)

Article 5

Un premier comité ad-hoc, procédera à une sélection sur la base des dossiers de candidatures.

Le choix se fera par vote après discussion entre les membres. Il tiendra compte prioritairement de la correspondance entre l'œuvre et le thème, ainsi que de la force et de la qualité du propos de l'artiste. Les candidats seront prévenus de la décision du comité de sélection par téléphone ou par courriel, à partir du **26 mars 2027**.

Deux prix seront attribués par un jury composé de professionnels du monde de l'art, réuni dans la journée du vernissage : les deux artistes lauréats bénéficieront d'une exposition personnelle à Cachan et le premier se verra également attribuer la somme de 1 500 €.

Article 6 :

Un Prix des écoles sera également attribué à l'issue de la Biennale. Tout au long de ces huit semaines d'exposition, un travail de médiation sera en effet réalisé en accueillant notamment les enfants des classes des écoles de Cachan qui voteront à leur tour, après une discussion avec leur professeur-e. L'artiste lauréat bénéficiera d'une exposition personnelle.

Article 7 :

Une seule œuvre parmi les trois proposées dans le dossier de candidature sera sélectionnée par le comité et sera obligatoirement celle exposée. Il est entendu que les diptyques, triptyques et autres compositions faites de plusieurs éléments indissociables, forment une seule œuvre. Pour les formats inférieurs ou égaux à un gabarit du type 80 cm x 60 cm, deux œuvres pourront être installées.

Article 8 :

La réception des œuvres se fera au service des Affaires culturelles, 15 rue Gallieni 94230 Cachan, **du 29 mars au 10 avril 2027**, aux heures suivantes : de 9h30 à 12h et de 14h à 18h. Leur retrait sera effectué par l'artiste dans la **semaine du 5 au 10 juillet 2027** aux mêmes horaires. Aucune exception ne sera tolérée et les œuvres ne seront plus assurées au-delà de cette date.

Article 9 :

La Ville s'engage à assurer les œuvres exposées depuis leur dépôt, jusqu'au 10 juillet 2027. Le transport aller et retour de l'œuvre est sous la seule responsabilité de l'artiste.

Article 10 :

La Ville se chargera de communiquer sur la Biennale :

- auprès de la presse, locale, régionale et nationale, sans oublier la presse spécialisée présentant l'ensemble des artistes sélectionnés ;
- auprès des habitants de Cachan : article dans le magazine mensuel de la Ville et sur le site, accompagnement via les réseaux sociaux de la Ville et de L'Orangerie ;
- auprès des habitants des communes voisines, avec la mise en avant dans l'agenda culturel du Val de Marne.

Un catalogue sera édité. Il sera distribué le jour du vernissage fixé le **jeudi 13 mai 2027 à 19h**. La Ville se chargera également de la réalisation et de l'impression d'affiches.

Info régulière sur le site de la Ville, https://www.ville-cachan.fr/ et sur le compte Facebook de l'Orangerie, https://www.facebook.com/OrangeriedeCachan

➢ RECAPITULATIF DES INFORMATIONS A RETENIR

Date limite d'envoi du dossier de candidature
Le dimanche 28 février 2027 minuit

Information de la sélection
À partir du vendredi 26 mars 2027

Dépôt des œuvres
Du lundi 29 mars au samedi 10 avril 2027
Service des Affaires culturelles - 15, rue Gallieni 94230 Cachan (même adresse pour les envois d'œuvre par La Poste)
Horaires : de 9h30 à 12h et de 14h à 18h (le samedi de 9h à 12h)

Vernissage
Le jeudi 13 mai 2027 à 19h

Retrait des œuvres
Du lundi 5 au samedi 10 juillet 2027
Attention à partir **du 11 juillet 2027** les œuvres ne seront plus assurées.

Récapitulatif des pièces à fournir :

- La fiche d'inscription (à remplir en ligne)
- Un CV artistique à jour
- 1 photo numérisée des œuvres en format jpeg avec mention du crédit ©
- Un texte de 1400 signes rédigé à la 3ème personne du singulier, présentant et expliquant l'œuvre proposée pour la Biennale, ainsi que l'intention et la démarche artistiques.
- Une photo/portrait de l'artiste format jpeg/300 dpi 40x40 avec mention du crédit ©